

Du Chaffault, Jeanne, dame douairière de Séverac, et son époux François de Benquet, « président de Bourdeaux » (« non comparants » à la montre)

Jeanne du Chaffault est dame douairière de Séverac depuis le décès, survenu en 1518, de son premier époux, Nicolas de Langueouez (BnF, ms. fr. 22318, p. 237 et *ibid.*, ms. fr. 22349). Puis, elle se remarie avec Antoine de Saint-Gelais, puis à nouveau veuve, avec François de Benquet. Celui-ci est en 1519 conseiller au parlement de Bordeaux puis, en est, entre 1527 et 1541, son troisième président.

À l'origine, la seigneurie de Séverac appartient aux Séverac. Dès le XI^e siècle, des prénoms, associés au nom du lieu, se rencontrent dans l'entourage des barons de Pontchâteau : en 1031, Radulfus de Séverac est témoin d'une donation faite par Olivier du Pont à l'abbaye Saint-Sauveur de Redon (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 565), puis, en 1210, Olivier de Séverac lors d'un don fait par Eudon de Pontchâteau à l'abbaye de Blanche-Couronne (*ID.*, *ibid.*, t. I, col. 817).

Dans diverses montres d'Olivier de Clisson figure du 1^{er} janvier 1376 (n.st.) jusqu'au 1^{er} avril 1380, parmi les écuyers, Jean de Séverac l'aîné et Jean de Séverac le jeune (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 101, 102, 114, 172, 173, 203, 205, 206, 209, 246).

Le 6 juin 1407, Jean de Séverac et sa femme bénéficient d'une sauvegarde (BLANCHARD, *op. cit.*, n^o, 712)

Le 18 mai 1420, Roland de Séverac est enregistré parmi les feudataires levés par la duchesse, Jeanne de France, pour la libération de Jean V, prisonnier des Penthièvre. Il fait partie d'« une armée pour le recouvrement de la personne du duc » sous la « retenue » du sire de Rieux (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1008). Les services rendus lui valent la faveur ducale. Vers 1422, le duc lui fait don de la terre de la « Cormeraye » (Cormerais, paroisse de Pannecé), dépendante de la seigneurie de Clisson ; cette dernière, confisquée en 1420 sur les Penthièvre, a été attribuée par Jean V à son frère Richard, comte d'Étampes. La Cormeraye avait été laissée, dans un premier temps, à Jean de Mauges, mais à sa mort, vers 1422, la seigneurie est confisquée, car l'héritier, son fils aîné Jean (II) de Mauges, est accusé d'avoir été du parti des Penthièvre, et la Cormeraye est alors octroyée à Roland de Séverac. La mort

sans descendance de Jean (II) de Mauges rebat les cartes : son successeur est son frère cadet, Guillaume des Mauges qui est resté loyaliste en 1420. Il fait valoir ses droits, qui lui sont reconnus par Richard d'Étampes le 14 mars 1425 (n.st.) (*ID, ibid.*, t. II, col. 1167). Guillaume de Mauges ayant versé 200 écus à Roland de Séverac, le duc, à la demande de Guillaume de Mauges, lui reconnaît la possession de La Cormeraye le 8 novembre 1426 (*BLANCHARD, op. cit.*, n° 1715).

Se rencontre, le 25 septembre 1449, Pierre de Séverac qui est dépêché, avec d'autres, par le duc, pour faire détruire, près de la forêt de Saffré, des haies édifiées par Jean de La Morteraye, suite à une plainte de Jeanne de Saffré, dame de la Hunaudière (*ID. ibid.*, n° 2445). Pierre de Séverac épouse Française de Casso, qui, devenue veuve, se remarie avec François du Plantis ; puis à nouveau veuve, en 1467, avec Guillaume de Montauban, seigneur du Bois-de-la-Roche (*CORNULIER, op. cit.*).

Dans la seconde moitié du XV^e siècle, la seigneurie change de mains. Le 9 novembre 1459, Henri Le Parisy est seigneur de Séverac et seigneur du Plessis en Besné (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1816). Les Le Parisy sont originaires de Brec'h dans l'actuel Morbihan où il possède la seigneurie de Kerivallan. Henri Le Parisy est le fils de Henri Le Parisy et Marie de Séverac, héritière de Séverac. À la montre du 8 septembre 1464, où il est noté « défaillant », son revenu noble est estimé à 800 livres (*LAIGUE, La noblesse...*, p. 111) ; à celle du 21 avril 1477, son revenu noble est maintenant apprécié à 1 200 livres, il est également « défaillant », faisant valoir pour excuse qu'il est au service de Jean de Rieux (*ID., ibid.*, p. 111) ; enfin à celle du 4 septembre 1481, son revenu n'est plus que de 200 livres (*ID., ibid.*, p. 112), La famille n'apparaît plus dans la réformation de 1536. Quant à la seigneurie du Plessis en Besné, elle est ensuite en possession de Jeanne Le Parisy, dame du Plessis en Besné. Elle décède, le 25 juin 1510. À la suite de ce décès, le 12 décembre 1510, un minu est présenté au roi, par son époux, Vinrent Mycquel, échanson de la reine et duchesse, et garde naturel de leurs enfants (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1816).

Puis, Séverac passe aux Langueouez, Gauvain ayant épousé Jeanne Le Parisy, héritière de cette seigneurie qui passe à leur fils, Nicolas de Langueouez. Celui-ci épouse Jeanne du Chaffault, qui devenue veuve en 1518, est dame douairière de Séverac.

Les Du Chaffaut sont des cadets de la maison de Rezé. Jeanne du Chaffault est mentionnée dans des extraits de registre de chancellerie commencé en octobre 1509, il est accordé, devant la cour d'Auray, à Olivier de Quirisec l'évocation d'une cause l'opposant à Jeanne du Chaffault (BnF, ms. fr. 22318, p. 162.) Les 15 et 16 mai 1534, « le seigneur et damme de Severac, son mary est president de Bourdeaux », sont enregistrés parmi les « non comparans » (transcription, f° 12 v° et site « Archives remarquables »).

En septembre 1544, dans le minu présenté au roi par Guy XVI de Laval, en tant que baron de la Roche-Bernard, Anne du Chaffault y figure, pour des biens qu'elle tient en Sévérac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, f° 59 v°).

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, la seigneurie de Sévérac passe à François de Talhouët, seigneur de la Villequeno en Carentoir (CORNULIER, *op. cit.*).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Du Chaffault », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024